COMMUNE DE PONTFAVERGER-MORONVILLIERS

BULLETIN MUNICIPAL

Année 2010, Numéro 2

Réunion du Conseil Municipal du 1er mars 2010

Conseil municipal

Présents :

- BESSON Dominique
- CARANJOT Jean-Luc
- COURGNAUD Jackie
- FORTIER Eric
- GIRARD Denis
- GOUAULT Dominique
- LUBIATO Luigino
- PICARD Jean
- PIGNOLET Didier
- RANNOU Francis
- PREVOT Thierry
- SEVERS Dominique
- SIMONNET Marina
- THOMAS Maryvonne
- VISPI Raphaël

Absent excusé : néant

Dans ce numéro :

Réunion du Conseil Municipal

Canisites

Le mot du Maire

Assemblée Générale CLSH

A D M R

Parcours de citoyenneté

Rapport commission d'enquête

Représentation théâtrale

Panneau lumineux

Sapeurs Pompiers

SYCODEC

E-Deplacements

Espace Commercial - L'Assemblée prend connaissance du résultat de l'appel d'offres qui a désigné l'entreprise COLAS pour effectuer les travaux de réalisation des équipements primaires, marché d'un montant total de 701 184,43 euros HT. Le calendrier adopté prévoyait un démarrage au 1er mars pour une durée de 4 mois, celui-ci a dû être reculé au 15 mars pour tenir compte du retard d'EDF. Le Maire informe ensuite les membres présents de l'accord de la DRAC au vu du permis d'aménager de l'espace commercial, ainsi que de l'accord du service « Environnement - Eau » dans le cadre de la loi sur l'eau. Ce dossier est consultable pendant un mois en Mairie.

Route Départementale 20 - Le Maire expose à l'Assemblée que le Conseil Général de la Marne, Direction des Routes Départementales, propose le déclassement de la RD 20 en traverse de commune, avenue de la Gare et avenue Boileau (soit du carrefour de l'avenue de la Gare, de la rue St Médard et de la rue St Brice jusqu'à l'intersection de l'avenue Boileau avec la rue de Vouziers), et suggère son classement dans le domaine public communal Cette proposition est acceptée par l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Réserve foncière - 1) Le Maire expose que l'opportunité est donnée à la Commune de se porter acquéreur d'un terrain situé en emplacement réservé, en zone 1AUs du PLU, dans le cadre de la construction éventuelle d'un nouveau collège par le Conseil Général. Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition partielle de ce terrain, d'une superficie maximum de 1 ha 91 a, pour un coût de 162 350 € et charge le Maire pour toute démarche y afférente. 2) Le Conseil Municipal se déclare favorable à l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une superficie maximale de 45 000 m² au prix de 8,40 € le m² en zone 1AUEV.

Budget 2010 - Les membres du Conseil Municipal votent par anticipation les dépenses suivantes en section d'investissement : a) honoraires de l'architecte M. Anselme PASCUAL concernant la création de logements 15 rue Saint Brice, pour un montant de 5 162,76 €, compte 2031 ; b) forfait annuel de cession de licence informatique de la Sté JVS pour un montant de 3 100,03 €, compte 205.

Elections régionales 14 et 21 mars 2010 - Le tableau de composition des bureaux de vote est arrêté pour les deux tours des élections.

TROTTOIRS OU CROTTOIRS ?

Chacun est responsable de son animal et a l'obligation de ramasser ses déjections sur la voie publique, y compris dans le caniveau. Les personnes prises en flagrant délit s'exposent à une contravention de 3° classe, soit 68 € minimum.

Pour inciter les maîtres à plus de civisme, la municipalité a décidé la mise en place de deux canisites : à la Pierre Poiret avenue de la Gare et rue Journe, côté église.

Notre commune connaît de temps à autre et tout particulièrement ces temps-ci des délits, des incivilités et effractions dont nous ne sommes pas fiers, d'autant plus quand ils sont commis par de jeunes adolescents.

Etre parent n'est pas toujours facile, et pourtant il existe des moyens !
Que faire ? Me direz-vous.

Dire et redire qu'il y a des interdits et que les conséquences sont parfois très graves, que ce genre de bêtises peut marquer une vie entière.

Il est parfois utile de rappeler certains principes de base à l'âge où « le groupe de copains » occupe une place de tout premier ordre dans la vie quotidienne du jeune et où le phénomène d'entraînement n'est pas à négliger.

Petits délits et incivilités ne doivent pas être banalisés. Des limites doivent être définies.
Vous, PARENTS, vous avez des DEVOIRS.

Il est anormal de trouver des mineurs errant dans les rues, désœuvrés, s'adonnant à n'importe quelle consommation illicite, dégradant les lieux publics et manifestant leur présence par des détritus en tous genres.

La SOCIETE n'est pas responsable de tout et de tous.
Par contre, vous, parents dont les enfants sont concernés, vous serez tenus pour responsables.

N'oubliez pas, c'est aujourd'hui que l'on prépare demain.

Enfin, j'aimerais remercier vivement la Gendarmerie pour son action quotidienne et efficace.

Le Maire,
Francis RANNOU

LES P'TITES ET GRANDES CANAILLES

Vous invitent à leur Assemblée Générale qui aura lieu à la

Salle Souverville, 9 rue Pérard Noizet, le MERCREDI 24 MARS à 18 h 00.

Après le rapport moral, le rapport financier et l'élection du nouveau bureau,

le projet 2010 vous sera présenté.

Nous comptons sur votre présence !

ADMR
L'ASSOCIATION DU SERVICE A DOMICILE

Les membres de l'A D M R remercient vivement les habitants de Pontfaverger-M. pour leur générosité lors de la vente de fleurs au profit de leur organisme.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PARCOURS DE CITOYENNETE : RECENSEMENT OBLIGATOIRE

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le seizième anniversaire.

Le Maire remet alors au jeune recensé une ATTESTATION DE RECENSEMENT qu'il est primordial de conserver précieusement.

La Direction Départementale des Territoires de la Marne, service Environnement Eau Préservation des Ressources, fait connaître le rapport et les conclusions de la commission d'enquête concernant la modification du périmètre d'épandage des boues issues de la station d'épuration de Reims.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, ces documents sont tenus à la disposition du public, consultables en Mairie pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, soit jusqu'au 18 décembre 2010.

C'est devant un public conquis d'emblée, que le groupe théâtral Arlequin s'est produit les 27 et 28 février 2010. Pendant 2 heures et demi les 12 acteurs ont enchaîné sketchs, chansons, danses pour notre plus grand plaisir. La conception de cette pièce est de leur cru et cela représente énormément de travail.

Bravo encore à tous et rendez-vous pour le prochain spectacle.

INFORMATIONS … INFORMATIONS … INFORMATIONS … INFOR

Nous sommes heureux de vous annoncer que désormais les annonces ponctuelles et rendez-vous importants seront affichés sur un panneau lumineux installé devant la mairie.

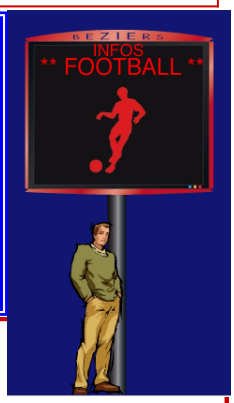

LES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES DE PONTFAVERGER-M.

Sont heureux de vous rappeler le « langage de la sonnerie » des pompiers :

- **1 sonnerie = intervention sur le territoire communal,**
- **2 sonneries = intervention en renfort en dehors du territoire communal,**
- **3 sonneries = manoeuvre le premier samedi de chaque mois à midi.**

SYCODEC
Plaine et Montagne Rémoises

REPORT DE COLLECTE DES JOURS FERIES EN 2010

Jeudi 13 mai (Ascension) - bac bordeaux -
collecte reportée au SAMEDI 15 MAI.

Jeudi 11 novembre (Armistice) - bac bordeaux -
collecte reportée au SAMEDI 13 NOVEMBRE

(pensez à sortir vos bacs le vendredi soir !)

Vous souhaitez réduire vos déchets de jardin et vos déchets de cuisine ? Pensez au compostage domestique. Avec un minimum d'entretien, obtenez un amendement 100 % naturel utilisable dans votre jardin.
Le Sycodec vous propose d'acquérir un composteur de qualité professionnelle à prix réduit. Contactez-nous au 03 26 05 40 78.

Que faire des huiles de friture ?

Vous devez les vider dans une bouteille et déposer celle-ci en déchèterie.

**IL EST INTERDIT DE LES JETER DANS LES BACS,
DANS L'EVIER OU DANS LES TOILETTES.**

UN SITE GRATUIT DE COVOITURAGE MARNAIS

Pour concerts, matches, déplacements professionnels ou ponctuels

Il va vous faire réaliser des économies d'€uros et de CO_2. Comment ça marche ?

« C'est décidé : en 2010, je fais du co-voiturage ! »

E-deplacements.fr est un site gratuit, centré sur la Marne, s'adressant aux personnes désireuses de partager leur trajet en voiture sur des trajets réguliers (domicile-travail) ou occasionnels (week-end, événements culturels ou sportifs)

« Je passe au co-voiturage en 5 temps ! »

1 Je m'inscris en quelques clics
2 J'enregistre mon (mes) trajet(s)
3 Je recherche des co-voitureurs grâce à la géo-localisation
4 J'envoie ou reçois des messages pour covoiturage sur mes trajets
5 Je fais du co-voiturage

WWW.E-DEPLACEMENTS.FR